

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2018

de l'Association des Amis de la Chapelle Saint-Roch

Des 180 adhérents de l'association, 24 membres sont présents et 68 ont fait parvenir une procuration. On peut aussi noter la présence d'un public de non adhérents venu soutenir notre belle association.

M. Toussaint, premier adjoint, ainsi que la conseillère Mme Ancel nous font l'honneur d'assister à notre A.G.

Rapport d'activité

L'année 2017 a été riche en événements, le programme proposé à l'AG 2017 a été entièrement respecté avec 4 concerts, 3 conférences, 5 animations, 2 journées visites, une exposition, les journées du patrimoine et la messe de la Saint-Roch (le 16 août).

Côté patrimoine, une plaque à la mémoire de Catherine de Bar a été inaugurée le 11 octobre avec la présence des bénédictines de Rosheim.

Rapport moral

Le président tient à remercier tous les bénévoles qui ont permis la bonne tenue des manifestations.

Au vu de toutes ses activités culturelles et patrimoniales, l'association reste un acteur majeur de la vie déodatienne.

Malheureusement, malgré le fait qu'il est annoncé qu'il ne serait plus à la tête de l'association en 2018, le président déplore que personne ne se soit inquiété d'une programmation pour cette année.

Malgré cette année blanche, le président souhaite tourner la page et devant l'attachement des adhérents, se représenter à la tête de l'association.

"Depuis 9 ans, j'assume la responsabilité de cette association et je m'engage à la faire vivre comme vous l'avez connu auparavant".

Rapport financier

Au 31 décembre 2017, le solde du compte de l'association est de **32 602,90€** représenté par le solde de 2016 (18887,15€) plus les recettes 2017 (cotisations, subvention, dons, intérêts, recettes des ventes des différents produits et des manifestations payantes pour un montant de 40 949,90€) et moins le solde des dépenses (affranchissements, impressions, groupes musicaux, Sacem, EDF... pour un total de 27 234,15€).

Le président rappelle aussi que la bonne santé de la trésorerie est due pour une grosse partie à toutes les gratuités qu'il a obtenues auprès d'entreprises sous forme de sponsoring ou de dons et à son travail personnel tout au long de ses 9 années.

Votes

À une très forte majorité (plus de 91%), le rapport financier est approuvé.
Avec près de 84% des voix, le rapport moral est lui aussi approuvé.

Élection du Conseil d'Administration (CA)

D'après l'article 11 des statuts, le CA est limité à 12 membres qui seront élus pour 3 ans. Sont membres de droit de ce CA, les 6 membres fondateurs :

- Jean-François Riotte
- Marie-Noëlle Riotte
- Julie Nicodemo-Helfer
- Thomas Nicodemo
- Claude Hung
- Jean-Yves Helle

9 adhérents se présentent à l'élection. À bulletins secrets, sont élus les six membres suivants :

- Patrick Durain (75,8%)
- Paul Kuntz (74,7%)
- Ismaël Sozcu (73,6%)
- Michel Rousseville (68,1%)
- Patricia Matton (30,8%)
- Jean-Louis Bourdon (30,8%)

Élection du bureau

Après que le président ait donné congé à l'assemblée, le nouveau CA se réunit pour élire le bureau. À l'unanimité des 8 membres du CA restés pour cette élection, sont élus :

- Jean-François Riotte Président
- Jean-Yves Helle Secrétaire
- Marie-Noëlle Riotte Trésorière

Il est acté que le nouveau CA se réunira en septembre.

Le Président Jean-François Riotte